

## Succès de l'augmentation de capital : Gold by Gold lève 1,5 M€ pour la création de la nouvelle division Réserves d'Or 1<sup>ère</sup> société cotée éligible au PEA à constituer des réserves d'Or physique responsable

- **Demande globale de 1,8 M€**, 1,4 fois supérieure à l'offre initiale de 1,3 M€
- **Augmentation de capital portée à 1,5 M€** avec exercice intégral de la clause d'extension
- Produit net de l'augmentation de capital **intégralement affecté à l'acquisition et à la conservation d'Or physique responsable** dans le cadre de la nouvelle division Réserves d'Or complétant les divisions historiques Négoce d'Or et Affinage
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles : **12 juin 2026**
- **Passage à une cotation en continu des actions Gold by Gold** sur le marché Euronext Growth® à Paris à compter de la séance de Bourse du **12 juin 2026**

Paris, le 10 juin 2026 - 7h30 - **Gold by Gold (Euronext Growth® Paris - FR0011208693 - ALGLD)**, groupe français intégré et indépendant présent sur toute la chaîne d'approvisionnement de l'Or et des métaux précieux (le « **Groupe** » ou la « **Société** »), annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, qui s'est déroulée du 18 mai au 5 juin 2026.

Cette Opération marque une étape structurante dans le développement de Gold by Gold avec la création d'une nouvelle division, **Réserves d'Or**, destinée à acquérir, conserver et faire croître à l'actif de la Société, une réserve d'Or physique responsable dans une logique de détention patrimoniale à long terme. Le produit net de cette levée de fonds va intégralement servir à constituer les premières réserves d'Or physique au cours des prochains jours.

Les réserves d'Or ainsi constituées feront l'objet d'une détention distincte et ségréguée au sein de la Société. Leur évolution fera l'objet d'une communication financière régulière, offrant aux actionnaires une visibilité directe sur la quantité d'Or accumulée.

### **Patrick Schein, Fondateur et Président-Directeur général de Gold by Gold, déclare :**

*« Je tiens à remercier tous nos actionnaires ainsi que les nouveaux investisseurs qui ont participé à cette augmentation de capital.*

*Grâce à cette levée de fonds, Gold by Gold franchit une étape importante de son développement. Après plus de trente ans consacrés au négoce et à l'affinage d'Or responsable, le Groupe étend son activité à la constitution et à la conservation, dans la durée, de réserves d'Or physique responsable au bilan de la Société.*

*Cette augmentation de capital est l'étape fondatrice de la division Réserves d'Or et de cette nouvelle stratégie. Elle ouvre une voie d'accès inédite à l'Or aux détenteurs de PEA et de PEA PME-ETI via les actions Gold by Gold, qui sont éligibles à ces dispositifs fiscaux. Cette première opération a vocation à être suivie, à terme et selon l'évolution des conditions de marché, d'opérations ultérieures de renforcement des fonds propres de la Société permettant la poursuite de la constitution des réserves d'Or physique. »*

## / PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a fait l'objet d'une demande globale de 469 775 actions au prix unitaire de 3,80 €, représentant un taux de sursouscription de 139% et un montant total demandé de 1 785 145 €.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 73 622 actions. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 49 123 actions. La demande d'actions dans le cadre de la souscription à titre libre s'est élevée à 347 030 actions.

Au regard de la demande de titres dans le cadre de cette augmentation de capital, le Conseil d'administration de Gold by Gold, lors de sa réunion du 9 juin 2026, a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, à hauteur de 50 521 actions supplémentaires, portant ainsi le nombre de titres offerts à 387 328 titres, représentant un montant total levé de 1 471 846,40 €.

En conséquence, les ordres de souscription à titre irréductible et réductible, qui représentent 122 745 actions nouvelles, seront intégralement servis. Les ordres de souscription à titre libre ne seront que partiellement alloués, à hauteur de 264 583 actions.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne pouvaient être prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'Opération, étant précisé que le Conseil d'administration disposait de la faculté de répartir librement les actions nouvelles non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscription à titre libre.

À l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 12 juin 2026, le capital social de Gold by Gold sera désormais constitué de 3 081 790 actions. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth® à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0011208693 - code mnémorique : ALGLD), et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Par ailleurs, Gold by Gold annonce que ses actions passeront d'un mode de cotation au fixing à un mode de cotation en continu à compter de la séance de Bourse du 12 juin 2026. Ce changement de mode de cotation a pour objectif d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires de Gold by Gold et d'accroître l'attractivité du titre. À compter du 12 juin 2026, les titres de Gold by Gold seront donc traités en continu sur Euronext Growth® à Paris de 9h à 17h35.

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de Gold by Gold préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est ramenée à 0,87%.

### → Répartition du capital à l'issue de l'Opération (exercice intégral de la clause d'extension)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateur	2 130 659	69,14%	4 246 309	81,72%
Autocontrôle	1 197	0,04%	0	0,00%
Public	949 934	30,82%	949 934	18,28%
<b>TOTAL</b>	<b>3 081 790</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 196 243</b>	<b>100,00%</b>

## / LA DIVISION RÉSERVES D'OR : L'OR PHYSIQUE RESPONSABLE AU CŒUR DU GROUPE

La nouvelle division **Réserves d'Or** constitue une nouvelle branche stratégique de la Société, complémentaire à ses activités historiques de négoce et d'affinage. Sa mission est simple et résolue : accumuler de l'Or physique de façon régulière et structurée, en s'appuyant sur l'expertise et les réseaux de la Société au sein de la filière.

Gold by Gold entend ainsi bâtir des réserves d'Or physique responsable, destinées à une détention de long terme, faisant de l'Or le socle de la préservation du patrimoine de ses actionnaires.

Gold by Gold applique à sa nouvelle division Réserves d'Or les mêmes exigences de qualité et de responsabilité qui guident ses activités depuis sa création. Trois piliers en garantissent la solidité :

## OR DE QUALITÉ INSTITUTIONNELLE

Les réserves d'Or de Gold by Gold sont uniquement constituées de lingots certifiés par des affineurs référencés sur la « [Good Delivery List](#) » de la *London Bullion Market Association* (LBMA), référence mondiale du marché de l'Or, garantissant la qualité et l'authenticité de chaque barre et lingot.

Ce standard international confère à ces réserves d'Or une liquidité totale sur les marchés mondiaux.

## OR SÉCURISÉ

Les réserves d'Or de Gold by Gold sont conservées en France dans des coffres sécurisés gérés par des tiers professionnels spécialisés dans la conservation de valeurs et d'objets précieux, selon les standards de sécurité les plus élevés du secteur.

## OR RESPONSABLE CRÉDITS FAIRMINED®

Gold by Gold considère que sa responsabilité sociétale ne peut être complète sans embarquer l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, qui fait vivre des dizaines de millions de personnes à travers le monde<sup>1</sup>.

À chaque gramme d'Or conservé dans ses réserves, Gold by Gold associe un Crédit Fairmined®, qui verse une prime directe aux mines artisanales, auditées régulièrement et certifiées, en reconnaissance de leurs pratiques d'extraction responsables, traçables et équitables.

## / UNE STRATÉGIE D'ACCUMULATION ET DE CONSERVATION D'OR PHYSIQUE AU FIL DU TEMPS

À travers la création de la nouvelle division Réserves d'Or, Gold by Gold lance donc une stratégie pionnière en Europe axée sur un objectif d'accumulation d'Or physique au fil du temps. Cette stratégie vise un renforcement progressif de cette réserve, dans une logique de détention patrimoniale à long terme.

La présente augmentation de capital constitue l'étape fondatrice de la division Réserves d'Or et permet d'engager l'accumulation de réserves d'Or physique responsable au bilan de la Société. Cette première opération a vocation à être suivie, à terme, et selon l'évolution des conditions de marché ainsi que de l'adhésion des investisseurs à cette stratégie de thésaurisation, d'opérations ultérieures de renforcement des fonds propres de la Société permettant la poursuite de la constitution des réserves d'Or.

Ces opérations futures, qui n'ont pas fait l'objet d'engagements ni de calendrier à ce stade, seraient le cas échéant réalisées dans le cadre des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ou de toute autre disposition applicable. Les produits nets de ces potentielles levées de fonds additionnelles seraient intégralement dédiés à l'acquisition de nouvelles quantités d'Or afin de faire croître les réserves de la division Réserves d'Or.

Parallèlement, Gold by Gold entend continuer de développer ses activités historiques de Négoce et d'Affinage d'Or, qui demeurent les activités principales de la Société.

## / FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité sont exposés dans le Rapport de gestion au titre de l'exercice 2025, disponibles sur le site internet de la Société ([GoldbyGold.com](http://GoldbyGold.com)), onglet Investisseurs, section Documents financiers.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

<sup>1</sup> Source : Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

S'agissant de la nouvelle division Réserves d'Or, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques mentionnés dans le communiqué de presse du 12 mai 2026 disponible sur le site internet de la Société ([GoldbyGold.com](http://GoldbyGold.com)), section Investisseurs, rubrique Communiqués de presse.

## / PROSPECTUS

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépassait pas 8 M€.

## / À propos de Gold by Gold

Fondé en 1992 et coté à Paris sur Euronext Growth® (FR0011208693 – ALGLD), Gold by Gold est un groupe français intégré et indépendant. Fort d'un savoir-faire reconnu, il incarne depuis sa création une approche rigoureuse, engagée et rentable de la filière Or.

À travers ses trois divisions opérationnelles intégrées (NÉGOCE, AFFINAGE et RÉSERVES), Gold by Gold est présent sur toute la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux, depuis la sortie de mine jusqu'à leur affinage, leur revente et, depuis 2026, leur mise en réserves.

Un modèle qui relie l'extraction artisanale aux marchés internationaux, avec l'Or pour fil conducteur.

Le capital social de Gold by Gold est composé de 2 694 462 actions. Gold by Gold est coté sur le marché Euronext Growth® à Paris. Code ISIN FR0011208693, Mnémo : ALGLD, Code ICB : 1777, Gold mining.

Pour plus d'informations : [Goldbygold.com](http://Goldbygold.com)

### Gold by Gold

**Patrick Schein**  
Président-Directeur général  
Tél. : +33 1 53 65 12 30  
[bourse@goldbygold.com](mailto:bourse@goldbygold.com)

### Invest Securities

**Cécile Aboulian**  
Listing sponsor  
Tél. : +33 7 85 62 37 02  
[caboulian@all-invest.com](mailto:caboulian@all-invest.com)

### Actus Finance

**Mathieu Omnes**  
Relations investisseurs  
Tél. : +33 1 53 67 36 92  
[momnes@actus.fr](mailto:momnes@actus.fr)

### Actus Finance

**Amaury Dugast**  
Relations presse  
Tél. : +33 1 53 67 36 74  
[adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

## / Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Gold by Gold d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « *Securities Act* ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout État ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du *Securities Act* qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du *Securities Act*. Gold by Gold n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis conformément au *Securities Act* ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.